



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la culture et du sport
Enseignement primaire

Etablissement scolaire du Mandement

Ecoles de : Dardagny / La Plaine / Russin / Satigny Mairie / Satigny Village
www.etablissement-scolaire-mandement.ch

**Procès-verbal de la séance du Conseil d'Etablissement
de Dardagny – La Plaine - Russin**

Jeudi 13 octobre 2011 - 18h00 à 20h00
Salle de direction de l'école de La Plaine

Présents :

Président :	Yves Corbat
Secrétaire :	Madlen Liaudet
Commune de Dardagny :	Mme Isabelle Guyot
Commune de Russin :	Mme Suzanne Serafini
Enseignantes :	Anna Carrel-Pharisa Maurice Morisod Vivienne Waelti Françoise Haeblerlin
Représentants des parents :	Anne Gros Murielle Ramu
Invités :	M. Tran Mme Murielle Sermet

Excusé :

Représentants des parents :	Karin Nussberger Jean-Luc Morel
GIAP :	Mme Nathalie Hauser

Abréviations :

APE	Association des parents d'élèves
CE	Conseil d'établissement
DGEP	Direction générale de l'enseignement primaire
DIP	Département de l'instruction publique
DLR	Dardagny, La Plaine et Russin
ECSP	Enseignant chargé de soutien pédagogique
ES	Etudes surveillées
GAPP	Groupement genevois des associations de parents d'élèves du primaire
GIAP	Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire
PE	Projet d'établissement
RE	Représentants des enseignants
RP	Représentants des parents
SSJ	Service de la santé de la jeunesse
PV	Procès verbal

1. Bienvenue, accueil

M. Corbat souhaite la bienvenue à chacun et déclare cette séance ouverte.

Il accueille les deux nouvelles représentantes des communes, soit Mme Suzanne Serafini pour la Commune de Russin et Mme Isabelle Guyot pour la Commune de Dardagny, et leurs transmet un dossier contenant l'ordre du jour, le dernier PV, le règlement des conseils d'établissement et le memento.

Il explique que l'usage concernant le CE, veut que l'ordre du jour soit envoyé à tous les membres 2 semaines avant pour y apporter d'éventuels nouveaux points et que le PV soit transmis aux membres avant la mise sur le site afin pour approbation.

1.1 Etat de la situation – rentrée scolaire 2011

Le directeur rappelle la volonté qu'il a de maintenir le fonctionnement des trois écoles ce qui suppose un nombre suffisant d'élèves par écoles. On constate que pour cette rentrée le nombre total d'élèves a permis de maintenir le même nombre de classes.

Pour Russin 42 élèves

Pour La Plaine 40 élèves

Pour Dardagny 81 élèves

On peut se réjouir du nombre total d'élèves, bien qu'inférieur aux 250 élèves qui fréquentaient les 3 écoles il y a quelques années.

La possibilité de l'arrivée de nouveaux élèves est à prévoir, car nous avons régulièrement des demandes de personnes frontalières aussi bien que de personnes qui habitent dans les communes limitrophes.

Le directeur constate que la rentrée scolaire s'est bien déroulée. Aucune absence n'a été constatée. Le fait que chaque famille ait été avertie par courrier courant juillet de la classe qui accueillerait leur enfant, n'a pas provoqué de réaction négative. Seuls quelques parents ont contacté le directeur pour manifester une inquiétude ou une interrogation. La bonne communication liée au changement d'appellation des degrés scolaires semble avoir été bien comprise par les familles.

Les RE confirment que la rentrée s'est très bien déroulée.

Le directeur rappelle que les élèves de 1P peuvent toujours fréquenter l'école à mi-temps mais uniquement le matin, sauf exception extraordinaire. La possibilité de passer du mi-temps au plein-temps peut se faire après chaque période de vacances scolaires, d'entente avec l'enseignante concernée. Le temps d'accueil concerne toujours les degrés 1, 2 et 3P.

Mme Anne Carrel-Pharisa relève qu'il y a que très peu d'élève à mi-temps. Cette tendance est liée à l'occupation professionnelle des parents. Tant le directeur que les enseignantes s'inquiètent de cette évolution, d'autant plus que bon nombre de ces élèves fréquentent également les cuisines scolaires et le parascolaire à la suite des cours. Le constat met en évidence que cette présence est significativement trop longue pour un enfant de cet âge.

2. Suivi des dossiers en cours

2.1 Fonctionnement des écoles Mouvement d'élèves, critères et communication

Mme Ramu relaie que bien des parents s'interrogent sur la pertinence des doubles degrés.

Le directeur explique que dans une configuration d'écoles multi-sites, notamment à la campagne, l'équilibre des classes est souvent lié à la mise en place de double degrés. En effet, si la volonté d'avoir uniquement des classes simples, il faudrait fermer des classes, sachant que le minimum d'élèves admis est 17 élèves par classe. Le directeur informe que dans le canton, l'organisation de certains établissements a nécessité la mise en place de classes à triple degrés.

Le processus de l'organisation des classes est complexe et doit prendre en compte un grand nombre d'éléments. Cette tâche est assurée par le directeur en collaboration avec les enseignants. Courant mai de chaque année, le directeur reçoit une enveloppe en postes de la DGEP sur la base du budget voté par le Grand Conseil.

Dans la phase liée à l'organisation des classes, le directeur décide avec l'ensemble des enseignants de ce qui est le plus profitable pour les élèves, avec pour objectif principal l'intérêt et le bien-être de celui-ci.

Lorsqu'une classe doit être remaniée, il est inévitable que cela suscite de l'émotion. Dans le cas des écoles de DLR, il est vrai que l'objectif premier est de conserver 8 classes. La fermeture d'une classe augmenterait indubitablement l'effectif. Par conséquent une telle configuration aurait une influence certaine sur les conditions d'apprentissage. De plus, la fermeture d'une classe poserait également un problème aux communes, sachant qu'à Russin il n'y a que 2 classes et qu'à La Plaine il en va de même. La question de fermer une école serait légitime, c'est pourquoi le directeur tient compte également de la volonté des communes de maintenir l'ensemble des écoles ouvertes.

La constitution de classes à double degrés est une des composantes nécessaires pour répondre aux besoins de nos communes.

Maintenir l'équilibre d'une classe à double degrés est parfois un exercice non réalisable. L'objectif premier est d'avoir un effectif qui permette un enseignement de qualité, soit entre 18 à 22 élèves maximums par classe.

Mme Haeberlin informe également qu'il est important de ne pas saturer une classe avec 25 élèves, ceci pour permettre d'absorber les nouvelles arrivées en cours d'année.

Pour DLR les classes les plus chargées sont les classes de Mmes Deshusses et Carrel-Pharisa de 22 élèves et de M. Morisod de 21 élèves.

On ne peut pas satisfaire 100% des parents mais 100% des enfants sont bien accueillis.

M. Tran informe que l'organisation des classes pour la rentrée avait surpris bien des parents mais que la lettre, reçue mi-juillet, était une bonne formule.

L'idée de l'envoi de la lettre mi-juillet relève du souci de ne pas parasiter la fête des écoles.

Les RP relèvent que l'intention est bonne mais que lors de la fête des écoles le sujet principal était justement l'attribution des classes. Mme Gros émet une proposition, à savoir que les parents pourraient recevoir la liste des élèves qui se retrouveront dans la même classe. Le directeur n'avait pas envisagé cette possibilité et en prend note. Il informe qu'en ce qui concerne Satigny, la liste est affichée le samedi précédent la rentrée et que l'ensemble des parents le prend très bien.

Les RE signalent que l'information aux parents ne se pratique pas de la même façon dans tous les établissements. Mme Waelti maintient le souhait que les élèves puissent connaître leur destination avant les vacances d'été.

Les RE ajoutent que cette formule en est à son premier essai et ont constaté qu'au-delà des discussions durant les promotions, que cela n'a pas eu l'air de perturber les élèves mais plutôt les parents.

Le directeur rappelle que l'affectation des élèves relève en effet, de mesures d'organisation de l'autorité scolaire et ne peut être remis en question par les parents. Il n'empêche toutefois pas les parents qui souhaitent faire part de leurs requêtes ou doléances de s'adresser à lui.

D'ores et déjà, un groupe de travail au niveau cantonal étudie des hypothèses concernant la future grille horaire. Il est probable qu'en fonction des résultats de la votation du mois de mars, que des modifications touchent au temps d'accueil pour les degrés concernés par ce dernier.

Il est évident que cela aura un impact sur l'organisation globale des classes et notamment pourrait engendrer des modifications d'horaires du bus. Le directeur clôt ce point de l'ordre du jour en précisant que le CE aura un rôle déterminant lorsqu'il s'agira d'appliquer la nouvelle grille horaire.

Concernant la présente rentrée, le directeur souhaite entendre les RP au sujet du transport scolaire.

Les RP : Il s'avère que le bus de la société qui gère ces trajets a deux chauffeurs attirés qui se trouvent être père et fils. Il est tout à fait évident que ces chauffeurs se sont investis dans leur charge. Leur impact est très favorable auprès des enfants et cela a permis un contact personnalisé.

Le directeur demande de rester vigilant car il y a eu écho de comportements inadéquats et qui doivent être repris en classe.

Mme Haerberlin informe à ce sujet, que les élèves de l'école de La Plaine ont eu la journée didactique animée par les TPG et un représentant de l'APE.

3. Nouveaux dossiers

3.1 Evaluation externe du projet d'établissement Restitution et synthèse des commentaires

Le directeur précise que le dossier d'EVALEX est uniquement destiné au membre du CE et ne doit en aucun cas être transmis à d'autres personnes. Ce document est pour l'heure provisoire et demande à être complété voire modifié avec les remarques des membres avant d'être retourné au Secrétariat général.

La volonté du Conseil d'Etat et la réalité du terrain, démontre la difficulté d'appliquer ce projet. L'objectif politique est d'aboutir à une synergie avec les parents et les différents intervenants. Le directeur se doit d'appliquer cette volonté et de retourner les avis même critiques, ce qui en soit sera intéressant.

Le directeur informe que seul un bref résumé suffira.

Le directeur rappelle qu'à l'origine du PE, qui faisait partie de l'une des priorités de M. Beer, les écoles de Russin, La Plaine et Dardagny constituaient un seul établissement. Peu de temps après, M. Corbat a été chargé de conduire l'établissement en ad interim, de décembre 2008 à juin 2009. Durant l'été 2009, à la suite de la requête du corps enseignant de DLR et des Autorités communales de Dardagny et de Russin, de confirmer M. Corbat à ce poste, la DGEP a procédé à une reconfiguration en fusionnant l'établissement de DLR avec celui de Satigny. Ces derniers prenaient une nouvelle appellation, soit établissement scolaire du Mandement. Toutefois, il a été décidé de maintenir le fonctionnement de deux CE et de deux PE. Le directeur a cependant reçu une feuille de route avec pour mission de tendre à n'avoir plus qu'un CE et un PE à l'horizon 2012.

En ce qui concerne EVALEX, Mme Guyot pense que les Autorités ainsi que les parents n'ont pas à donner leur avis à ce sujet, que cela relève des compétences de l'école, donc des enseignants. Mme Ramu approuve et rajoute qu'il n'est pas nécessaire que les parents se positionnent au niveau pédagogique. Mme Gros est également du même avis.

Le directeur rassure en expliquant que le partenariat avec les autres membres ne concerne pas le domaine pédagogique strictement parlant. Le CE peut être consulté voire impliqué dans les domaines qui lui sont propres, par exemple l'aspect lié au climat scolaire ou à la sécurité. Néanmoins le CE peut jouer un rôle et être un acteur complémentaire sur certains points d'apparence pédagogique. Par exemple en ce qui concerne la fréquentation des ES. En effet, les ES dont l'accès est ouvert à tous les élèves pourraient engendrer parfois des classes ES de 20 élèves. Dans ce cas on constate que le nombre est beaucoup trop élevé et qu'il en découlera forcément une situation délicate qui s'éloignerait de l'objectif visé. Dans ce cas de figure, il s'agit bien d'une thématique qui aborde l'aspect pédagogique et le CE pourrait jouer un rôle majeur au niveau d'une réflexion pluripartenariale qui viserait à trouver et soutenir une formule adéquate pour le bien-être des enfants.

A ce sujet, Mme Ramu relève que beaucoup d'enfants sont issus de familles non francophones et le besoin d'avoir une personne parlant bien le français est très important pour ces enfants.

M. Tran s'interroge sur la motivation et la mobilisation des personnes impliquées dans un PE. Le directeur répond que dans le futur, l'élaboration du PE passera par une implication concrète des enseignants, ceci dès la première étape du projet. L'idée d'une réussite de tout projet doit être le résultat d'une mise en œuvre par les acteurs qui oeuvreront tous les jours sur le terrain. Les enseignants ne peuvent déroger à une réforme qui fait partie de priorités édictées par le chef du DIP. Le directeur précise que les enseignants ont depuis de nombreuses années œuvrés à l'évolution de l'enseignement. Il n'en demeure pas moins que pour la première fois, la mise en place d'un PE concerne l'ensemble des établissements scolaires. Il termine en manifestant sa confiance quant à la réalisation du futur PE.

Le directeur remercie par avance les différents membres du CE de lui remettre leurs commentaires relatifs au questionnaire EVALEX. Il précise qu'il en fera une synthèse, laquelle sera intégrée au rapport final.

3.2 Bilan législature CE actuel et perspectives 2012

Le directeur rappelle que ce qui prévaut pour le PE devrait s'appliquer au CE, à savoir une unification qui prendrait la forme d'un CE unique pour les 3 communes et les 5 écoles.

Le directeur souligne que dans un premier temps il s'agira de permettre à tout membre du CE de faire un bilan du fonctionnement et d'émettre des hypothèses en lien avec la mise en place du futur CE.

Les RP et les Autorités communales souhaiteraient que l'actuelle formule soit maintenue. Le directeur et les enseignants expliquent qu'ils ont un point de vue analogue. Le directeur a d'ores et déjà transmis au Secrétariat général un argumentaire qui revendique le maintien du CE DLR et du CE Satigny.

Toutefois, le directeur observera le fonctionnement d'un CE qui réuni deux écoles et deux Communes fort distinctes comme Perly et Compesières, et rendra compte de son observation lors du prochain CE.

En ce qui concerne les élections du prochain CE, une piste est étudiée par le Secrétariat général du DIP en vue de procéder à une votation par correspondance. La démarche sera de toute façon explicitée à l'aide d'un courrier que tout parent recevra à domicile.

4. Divers

4.1 Etudes surveillées

Le directeur signale que la fréquentation des ES est en hausse. Le déroulement se présente et se passe bien. Toutefois la fréquentation est conséquente à Dardagny ce qui complique passablement la tâche de l'enseignant chargé de la surveillance, étant donné que celui-ci va bien au-delà de ce rôle en répondant aux multiples questions des élèves.

Le directeur rappelle que le Conseil d'Etat a émis la volonté que tout enfant puisse participer aux ES. Un des objectifs des ES est de proposer un endroit calme pour faire les devoirs. Il est bien conscient que les enseignants en charge font bien plus que de la surveillance, et aident les élèves qui en ont besoin.

Le CE débat et s'interroge sur la manière de mieux rendre accessible et efficace les ES. Serait-il envisageable d'autoriser un élève de quitter les ES en cours de trimestre après qu'un travail d'évaluation soit fait par l'enseignant et les parents ?

D'autres pistes sont évoquées dont celle qui constitue à mieux définir le rôle des ES qui ne doit pas être un lieu où l'on fait ses devoirs mais un lieu où l'on apprend à faire ses devoirs avec pour objectif d'être autonome dans la prise en charge du travail à faire à domicile.

4.2 Piscine

Mme Guyot interpelle le directeur et rappelle que la Commune paie une location pour l'utilisation du bassin de la piscine de Satigny. M. Corbat précise que pour cette année une plage horaire est en effet réservée tant pour l'école de Dardagny que de Russin.

4.3 Nettoyage du préau – école de La Plaine et fonctionnement

Les RE interpellent la commune de Dardagny et formulent la demande que les poubelles extérieures puissent être vidées quotidiennement. Mme Guyot prend note et transmettra à qui de droit. De plus il est demandé que les distributeurs de papier essuie-mains soient remplis régulièrement et que des linges soient mis à disposition, notamment dans la salle des arts visuels.

La question se pose, à savoir comment les écoles peuvent être jointes ?

En ce qui concerne Russin, les enseignantes ont un téléphone dans la classe et peuvent répondre facilement hors récréation ou cours spécifique (rythmique). Ces appareils n'ont pas de répondeur.

En ce qui concerne La Plaine, le directeur souhaiterait que les appareils soient changés car ils dysfonctionnent. En effet, le répondeur se met en fonction dès la 2^{ème} sonnerie et ne permet pas aux enseignantes de répondre en direct.

En ce qui concerne Dardagny, il y a un préposé qui répond à tout appel.

La séance est levée à 20h00 et suivie d'un apéritif.

Le prochain conseil d'établissement aura lieu le 1^{er} mars 2012